

BULLETIN D'ADHESION au SNUipp/FSU des DEUX-SEVRES

À retourner à SNUipp-FSU 79 - 8 rue Joseph Cugnot - 79 000 NIORT

NOM : NOM de jeune fille:

Prénom : Date de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Echelon au 31/08/2017 : Si temps partiel, quotité :%

Année de titularisation :

Instituteur P.E. P.E. hors-classe PES PEGC Retraite(e) Autre

École pour 2017 - 2018 :

Catégorie du poste occupé :

Montant cotisation :

(voir grille ci-dessous)

Paiement :

par chèque

par prélèvement fractionné

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeur des écoles adjoint			131,00	138,00	146,00	155,00	164,00	176,00	188,00	203,00	218,50
Professeur des écoles Hors Classe	164,00	186,50	199,50	212,50	230,50	246,00	260,00				
Instituteur Adjoint-e-	113,00	118,50	121,50	123,50	127,00	129,50	132,50	139,00	146,50	155,50	171,50
PEGC Hors Classe					202,50	218,00					
PEGC Classe Exceptionnelle	202,50	220,00	230,00	245,50	259,0						

Temps partiel (50%, 75%, 80%) et **Congé de Formation** (85%) :
Calculez votre cotisation au **prorata** de la cotisation plein traitement (**minimum 80 €**)

COTISATION SUPPLEMENTAIRE		RETRAITES
DIRECTEUR 2 / 4 cl / ASH / IMF	+ 5,50 €	• Pension inférieure à 1365 € : 87 €
DIRECTEUR 5 / 9 cl / CLIS	+ 10,00 €	• Pension comprise entre 1365 € et 1720 €: 102 €
DIRECTEUR 10 cl et plus	+ 13,50 €	• Pension supérieure à 1720 € : 117 €
DIRECTEUR SES / SEGPA	+ 16,50 €	CONGE PARENTAL ou DISPONIBILITE : 80 €
DIRECTEUR EREA / ERDP	+ 40,00 €	PE Stagiaire : 90 €
CPAIEN	+ 13,50 €	EVS, CUI et autres CONTRATS AIDES, étudiants M1 M2 : 35 €



66 % du montant de votre cotisation est déductible du montant de vos impôts. Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez maintenant d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre adhésion.